

N/REF : CB/MN 12025

Vallauris, le 2 février 2012

Objet : communiqué de la société NEURELEC

Madame, Monsieur,

Vous avez peut-être été surpris d'apprendre par voie de presse que notre société fait l'objet d'une information judiciaire mettant en cause nos produits. Il nous a semblé utile à cet égard de vous informer sur les circonstances de cette affaire et de lever toute interrogation éventuelle quant à la qualité de nos produits.

Depuis 2008, nous subissons une campagne de dénigrement mensongers mettant en cause notre éthique ainsi que la qualité de nos produits.

Cette campagne est orchestrée par d'anciens cadres dirigeants qui ont été condamnés en 2011 aux USA pour conspiration et espionnage industriel.

En réaction, certains de ces anciens salariés continuent sans interruption à diffuser des informations mensongères à notre égard. Ces actions ont débouché sur diverses investigations et inspections. Cette fois encore, nous démontrerons auprès des autorités compétentes, preuves à l'appui, l'absence de fondement de ce dernier avatar.

Dans le contexte actuel de sensibilité sur la sécurité des dispositifs médicaux, nous voulons avant tout rassurer nos patients, qui nous font confiance depuis vingt ans, sur le fait que la qualité et la biocompatibilité de nos produits, reconnues de longue date, ne sont pas remises en cause.

Nous sommes conscients que ces événements puissent vous inquiéter et nous le regrettons.

Nous nous tenons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.



Cédric BRIAND

Président Directeur Général